

# L'Ordre de Malte, près de 1 000 ans et toujours aussi moderne

Communication de Hervé de Lacotte  
pour l'Académie des Sciences, Belles Lettres et Arts de Savoie – 21 février 2024

---

Résumer près de 1 000 ans d'histoire en une courte communication relève d'un vrai défi. Parler de l'Ordre de Malte en est un autre. En effet, si sa notoriété est très élevée car l'Ordre est connu à peu près partout dans le monde, son image est souvent floue, incomplète, voire erronée.

On pense souvent que l'Ordre de Malte fut créé à l'occasion des croisades, qu'il s'agit d'une société plus ou moins secrète ou encore qu'il n'exerce plus aucune activité aujourd'hui. Tout cela est inexact et même faux. Malgré son âge vénérable, l'Ordre de Malte est toujours aussi moderne et actif. Parcourir, même rapidement, ses 976 ans d'histoire ininterrompue et tout à fait extraordinaire, permet de comprendre comment son mode d'organisation à la fois original et unique au monde lui a donné les moyens de poursuivre sa vocation millénaire, fidèle en cela à ses valeurs et à son engagement : être une force au service des plus faibles.

## 1. Une histoire exceptionnelle

### Des racines ancrées en Terre Sainte

Tout commence, en tout cas tout devient traçable, à partir de 1048, c'est-à-dire un demi-siècle avant la première croisade qui interviendra de 1095 à 1099. C'est en effet en 1048 que le Calife d'Égypte autorise une communauté venue d'Amalfi à construire à Jérusalem une église et un couvent. Le monastère bénédictin de Sainte-Marie-Latine était né.

Cette ville d'Amalfi était une cité marchande prospère située sur la côte sud-ouest de l'Italie, au pied de falaises escarpées au sud de la baie de Naples. Elle fut, du IXe au XIe siècle, le siège d'une puissante république maritime.

A Jérusalem, le monastère amalfitain est rapidement doté d'un hôpital destiné à accueillir et soigner les pèlerins et les malades, quelles que soient leur religion et leur origine. C'est le Frère Gérard, Bénédictin de Sainte-Marie-Latine, qui bientôt dirigera « L'Hôpital de Jérusalem » ainsi que la communauté religieuse qui dispense les soins. Ce Gérard, dont on sait finalement peu de choses, était originaire de Martigues, en Provence.

L'Hôpital étant situé à l'emplacement de la maison de Zacharie, le père de Saint-Jean-Baptiste, la communauté se mit sous la protection de celui-ci et se nomma « les Hospitaliers de Saint-Jean ». Premier maître des frères de l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem, le Frère Gérard, « Fra' Gérard » comme on l'appelle, fut par la suite béatifié. Son procès en canonisation devrait intervenir prochainement.

Il est rapporté dans les chroniques de l'époque qu'à la prise de Jérusalem le 15 juillet 1099, date de la fondation des Etats latins d'Orient, Godefroy de Bouillon découvrit l'hôpital de Fra' Gérard et en fut émerveillé. Ce témoignage prestigieux constitua une sorte de première opération de publicité particulièrement efficace car, dès lors, dons et bonnes volontés affluèrent.

Le 15 février 1113, le pape Pascal II remet à Fra' Gérard la bulle *Pie postulatio voluntatis* reconnaissant la communauté religieuse organisée sous la règle de Saint Benoît et la transformant en ordre religieux de l'Église : l'Ordre de Saint Jean de Jérusalem. Il nomme Fra' Gérard « Grand Maître » et dote l'Ordre du privilège d'indépendance vis-à-vis des évêques et des rois, le place sous la protection de l'Église et lui attribue le droit d'élire librement ses chefs, sans interférence de la part de quelque autorité laïque ou religieuse que ce soit. Contemporain des deux autres principaux ordres nés en Terre Sainte, celui des Templiers et celui du Saint-Sépulcre, l'ordre des Hospitaliers de Saint-Jean en fut donc le précurseur.

Le Bienheureux Fra' Raymond du Puy, successeur du Bienheureux Fra' Gérard, rédige la première règle pour les membres de l'Ordre entre 1145 et 1153. Tous les membres sont des religieux, liés par les trois vœux monastiques de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, auxquels s'ajoute l'assistance aux pauvres et aux malades. C'est à cette époque que l'Ordre de Saint-Jean adopte pour ses habits religieux et ses activités hospitalières la célèbre croix blanche à huit pointes qui est encore aujourd'hui son symbole. D'abord présente sur l'habit noir des hospitaliers, elle sera ensuite apposée sur fond rouge. Les huit pointes de ce qu'on appellera par la suite la « croix de Malte » représentent les huit béatitudes de l'Évangile de Saint Matthieu.

La Constitution du Royaume de Jérusalem oblige l'Ordre à assurer la défense militaire des malades et des pèlerins et à protéger ses centres médicaux et ses routes principales. Si le service des pèlerins, des pauvres, des infirmes et des malades fut le premier but des frères hospitaliers, la nécessité de se protéger et de défendre leurs établissements contre des attaques constantes les ont amenés progressivement à s'armer. Le Grand Maître Raymond du Puy avait donc ajouté aux devoirs des religieux l'obligation de prendre les armes. N'étant pas leur vocation première, les hospitaliers se font aider par les membres de l'Ordre du Temple qui, voyant leur dévouement aux pauvres et aux malades, décident de les protéger. L'Ordre des Templiers, fondé en 1118, fut reconnu en 1129 par le pape Honorius II.

A sa mission hospitalière, l'Ordre ajoute donc la défense de la foi. Pour l'exercice de ces activités, le pape Innocent II concède à l'Ordre en 1130 le droit d'adopter un étendard rouge à la croix blanche. Cette particularité fait de cet étendard le premier drapeau en Occident, avant même qu'il existât un seul emblème national.

L'Ordre n'a cessé de recevoir des donations : fiefs, villages et même forteresses comme celle de Beth Gibelin en 1136 ou le fameux Krak des Chevaliers en 1142. Dons, terres, revenus des commanderies sont consacrés au fonctionnement de l'Ordre et de ses hôpitaux.

L'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem associe les vertus de l'hospitalité chrétienne, où l'accueil prime, avec les qualités de l'hospitalité orientale, plus axée sur la pratique médicale, ce qui représentait une nouveauté sensationnelle à l'époque. Autre spécificité, l'hôpital dispose d'une large capacité d'accueil de 1 000 malades. Tous sont reçus sans distinction de religion.

Ayant dû quitter Jérusalem où les forces latines de Terre Sainte furent en grande partie défaites face aux armées de Saladin, l'Ordre se réfugie à Acre en 1187, dans la forteresse Saint-Jean où l'hôpital de Jérusalem est transféré.

## **Après Jérusalem, passage à Chypre**

En 1291, après la chute d'Acre, dernier bastion de la chrétienté en Terre sainte, l'Ordre de Saint-Jean déménage son siège et son hôpital à Limassol, sur l'île de Chypre, où il était déjà présent depuis 1210 grâce à l'octroi de propriétés importantes, de droits et privilèges commerciaux. Là, fidèle à sa mission, il construit un hôpital et des bâtiments conventuels. Et bientôt d'autres hôpitaux encore sur l'île.

Désormais entouré par la mer, l'Ordre décide de se doter de moyens de défense maritime contre les pirates et les Sarrasins. L'emplacement stratégique de l'île en fait une étape importante des pèlerins en route vers la Terre Sainte qu'il convient de protéger. Les nefes, lourds bâtiments à voile de l'époque, s'avèrent difficiles à manœuvrer et inefficaces quand le vent tombe. L'Ordre décide alors de se doter de galères, plus rapides et plus maniables.

Par un décret capitulaire de 1301, le Grand Maître Guillaume de Villaret complète l'organisation administrative territoriale en institutionnalisant les « Langues » correspondant aux différentes grandes régions où l'Ordre est actif. Entre 1301 et 1304, il officialise les sept premières Langues : Langues de Provence, d'Auvergne, de France, d'Espagne, d'Italie, d'Allemagne et d'Angleterre. En 1462, le grand maître Piero Raimondo Zacosta divise la Langue d'Espagne en deux : la Langue de Castille (avec le Portugal) et la Langue d'Aragon, faisant passer le nombre de Langues à huit ... le nombre de pointes de la croix dite de Malte.

Le nombre de membres issus de toute l'Europe continue de croître et contribue au renforcement de la structure de l'Ordre qui acquiert de nouvelles possessions sur les côtes de la Méditerranée. Parmi elles, le grand port de Famagouste, la ville de Nicosie et de nombreuses commanderies.

Toutefois, l'instabilité progressive de Chypre, qui empêchait leur expansion sur l'île, pousse les Hospitaliers à considérer l'île de Rhodes comme un siège plus approprié pour l'Ordre de Saint-Jean.

## **Installation à Rhodes**

Sous la conduite du Grand Maître Fra' Foulques de Villaret, les chevaliers de l'Ordre de Saint-Jean débarquent à Rhodes en 1307. Avec la neutralité de Byzance et les encouragements du pape Clément V, ils investissent l'île, en chassent les Turcs et assurent la population de leur protection et du respect de leurs biens. Après avoir finalisé l'acquisition de l'île en 1310, l'Ordre y transfère son siège et acquiert ainsi pleinement la souveraineté territoriale.

L'Ordre est gouverné par le Grand Maître (Prince de Rhodes) et par un Conseil Souverain. Il nomme les évêques, frappe monnaie et entretient des relations diplomatiques. L'indépendance de l'Ordre par rapport aux autres États, ainsi que le droit universellement reconnu d'entretenir et d'engager des forces armées et de nommer des ambassadeurs, constitue la base de sa souveraineté internationale. L'Ordre développe ses forces navales pour la défense du monde chrétien et construit une flotte puissante avec laquelle il sillonne les mers orientales, s'engageant dans de nombreuses et célèbres batailles. De cette époque datent la formation de la première force armée permanente et la création d'une « police de la Méditerranée », entretenue par l'Ordre jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.

A Rhodes, l'Ordre devient ainsi de plus en plus souverain : il règne sur un territoire et devient une véritable puissance maritime internationale à la différence d'autres ordres de chevalerie qui perdent en influence ou deviennent purement nationaux et rattachés à un souverain

En 1247 au concile de Lyon puis en 1291 au concile de Salzbourg, il avait été envisagé de fusionner l'ordre des Hospitaliers, militaire mais surtout hospitalier, avec celui des Templiers, uniquement militaire. Mais en 1307 les Templiers sont arrêtés par ordre du roi de France Philippe le Bel, tenté de s'en approprier les biens supposés immenses. Après l'arrestation et la condamnation des Templiers,

Le pape Clément V décrète la dissolution de l'ordre du Temple en 1312. Mettant fin à l'opposition entre le Royaume de France et l'Eglise, la bulle papale *Ad providam* transfère à perpétuité l'intégralité des biens des Templiers aux Hospitaliers de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Mais beaucoup s'étaient déjà servi au passage, dont le roi de France.

Avec cette manne, certes réduite mais quand même bienvenue, l'Ordre de Saint-Jean poursuit son œuvre, constituant ainsi une tête de pont sur la côte de l'Asie Mineure et développant le nombre de ses hôpitaux. Il est connu que les pèlerins saturaient les dortoirs de l'île, devenue étape incontournable de tout pèlerinage vers la Terre Sainte. Des « auberges » sont également construites, destinées à chacune des « langues » de l'Ordre.

A Rhodes, l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem se rebaptise naturellement : Ordre de Saint-Jean de Jérusalem et de Rhodes. A Rome, surplombant le Forum, se dresse encore la Casa dei Cavalieri di Rodi, toujours propriété de l'Ordre de Malte et siège aujourd'hui de l'association italienne.

L'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem et de Rhodes prend le caractère d'une monarchie constitutionnelle, à forme aristocratique.

La vie à Rhodes est cependant loin d'être tranquille. Après avoir repoussé les forces turques en 1310 et 1480, les chevaliers sont de nouveau assiégés en 1522 par les troupes du sultan Soliman le Magnifique. Ils résistent vaillamment mais, après six mois de siège et de combats sanglants, ils sont contraints de capituler le 1er janvier 1523. Ils quittent toutefois l'île de Rhodes avec les honneurs militaires et les Turcs respecteront leurs demeures. C'est pourquoi des rues entières du XV<sup>e</sup> siècle subsistent encore aujourd'hui.

### **Etablissement à Malte**

Le 20 octobre 1530, l'empereur Charles Quint accorde à l'Ordre les îles de Malte, Gozo et Comino ainsi que la ville de Tripoli comme fief souverain. Les chroniques rapportent qu'en remerciement de la souveraineté accordés sur ces îles, l'Ordre devait chaque année offrir un faucon au roi d'Espagne. Prenant possession de l'archipel maltais avec la bénédiction du Pape Clément VII, il est réaffirmé à cette occasion que l'Ordre restera neutre dans les guerres entre pays chrétiens.

L'Ordre de Saint-Jean complète alors son appellation officielle, encore en vigueur aujourd'hui : Ordre Souverain Militaire et Hospitalier de Saint-Jean de Jérusalem, de Rhodes et de Malte.

De mai à septembre 1565, les chevaliers, conduits par le Grand Maître Fra' Jean de la Valette, défendent héroïquement l'île contre les attaques soutenues des Ottomans. A l'issue de ce qui est resté dans l'histoire comme « le Grand Siège de Malte » la victoire est célébrée dans toute l'Europe car elle vient freiner les ambitions expansionnistes des Ottomans sur le continent. Forts de cette expérience, les chevaliers décident de renforcer les protections de l'île et c'est ainsi que commence en 1566 la construction de la ville fortifiée et du port de La Valette qui prend le nom du Grand Maître, son fondateur.

Les chevaliers transforment complètement l'île : hôpitaux, palais et églises sont construits, ainsi que de nouveaux bastions et jardins extraordinaires. L'architecture et le mécénat artistique fleurissent.

Le fait pour l'Ordre d'être à nouveau insulaire et souverain sur ses îles l'amène à créer une puissante flotte navale très entraînée afin de lutter contre les Ottomans puis les Barbaresques. L'Ordre devient ainsi une pépinière de marins, dans laquelle les royaumes occidentaux puisèrent abondamment.

La flotte de l'Ordre, sous les ordres de l'amiral Fra' Pietro Giustiniani, prend part à la Sainte-Ligue, promue par le pape Pie V pour lutter contre l'avancée de l'empire ottoman. Le 7 octobre 1571, elle contribue à la victoire de la flotte chrétienne dans la célèbre bataille de Lépante qui met fin à l'expansion ottomane en Europe.

Les navires de l'Ordre assurent la sécurité sur toute la Méditerranée occidentale. A mi-chemin entre la Sicile et les côtes tunisiennes, Malte verrouille littéralement le passage d'une partie à l'autre de la Méditerranée. Célèbre en Europe, l'école navale de Malte forme de nombreux officiers français et d'autres marines. La réputation des « gendarmes de la Méditerranée » est si excellente que Richelieu puis Colbert s'inspireront de la marine de l'Ordre pour créer la marine royale et y recruteront de nombreux capitaines. Les exploits de l'Ordre jouissaient d'une telle réputation que le salut en mer lui était dû par tout navire étranger qui le croisait, sans obligation de réciprocité. Cet usage est toujours en vigueur dans les règlements de la Marine nationale française ... même si les galères de Malte sont moins fréquentes de nos jours.

Sur l'île est construit un nouveau grand hôpital, considéré comme l'un des plus organisés du monde. Inaugurée en 1578, la « Sacrée infirmerie », réputée pour la qualité de ses normes médicales, possède 11 salles capables d'accueillir en même temps 300 puis jusqu'à 550 malades. La vaisselle est en argent car ce métal a des propriétés antiseptiques bien plus satisfaisantes que les écuelles en bois ou en terre cuite. Les draps sont propres, changés régulièrement. La nourriture est variée, de qualité et abondante. Sur 4 000 entrées par an, l'hôpital de Malte ne compte que 8% de mortalité quand l'Hôtel-Dieu à Paris enregistre 25%. Tous les malades, quelle que soit leur origine ou leur religion, y sont soignés. À la fin du XVIIIe siècle, le nombre de patients admis était d'environ 4 000 par an. On trouve aussi un hôpital féminin, un service pour les fiévreux et un pour les blessés, ainsi qu'un service ophtalmique, des salles de chirurgie, des quartiers pour contagieux et d'autres encore pour les malades mentaux. L'hôpital est doté de balcons pour les convalescents, d'une buanderie, d'un dispensaire, d'une chapelle et même un lazaret, zone de quarantaine qui permet d'accueillir les personnes susceptibles d'apporter une épidémie sur l'île. En 1575 est fondée une école de médecine puis de pharmacie, complétées en 1676 d'une école de chirurgie et d'anatomie. On est ici à la pointe du progrès médical et l'on vient de très loin pour se faire soigner de la cataracte à Malte où les médecins sont fort réputés. L'Ordre contribue au développement de l'ophtalmologie et de pharmacologie.

Qui est allé à Malte et a visité La Valette et Mdina, l'ancienne capitale, n'a pu qu'être émerveillé par la qualité de l'architecture des églises et palais construits à l'époque des Hospitaliers. La co-cathédrale Saint-Jean de La Valette recèle des trésors, notamment deux Caravage : la Décollation de saint Jean-Baptiste peint en 1608, toujours à son emplacement d'origine et qui est, par ses dimensions, le plus grand tableau peint par l'artiste. Et aussi un Saint Jérôme écrivant.

### **L'Ordre reprend la route pour d'autres horizons**

En 1792, la jeune République française se saisit de toutes les commanderies françaises. En 1798, sur le chemin de l'Égypte, le général Bonaparte s'empare de l'île au nom du Directoire et pille sans scrupule l'hôpital. Le 12 juin 1798, l'Ordre renonce à sa souveraineté sur Malte et se voit contraint de la quitter, sans avoir combattu puisque la Règle de l'Ordre leur interdit de combattre d'autres chrétiens. La France occupe l'île qui représente en Méditerranée un emplacement particulièrement stratégique. Avec la perte de l'île de Malte, l'Ordre cesse d'exercer des fonctions militaires. Les Chevaliers se retrouvent à nouveau sans territoire.

Bien qu'il ne soit pas catholique et qu'il n'ait pas les qualités requises pour exercer cette fonction, le tsar Paul 1<sup>er</sup> s'auto-proclame alors Grand Maître, protégeant ainsi la continuité de l'Ordre dans l'un des moments historiques les plus dramatiques de sa longue existence. À la mort de Paul 1<sup>er</sup> en 1801, son fils Alexandre ne revendique pas pour lui-même la charge de Grand Maître, qui revient à l'Italien Giovanni Battista Tommasi en 1803.

Malgré la reconnaissance des droits souverains de l'Ordre sur l'île de Malte par le traité d'Amiens signé le 25 mars 1802 entre le Royaume-Uni, la France, l'Espagne et la République batave, l'Ordre ne parvient pas à revenir sur Malte, devenue possession britannique depuis 1800.

La paix ne dure que treize mois et prend fin le 18 mai 1803. C'est la seule période de paix générale en Europe qui sépare les guerres de la Révolution française (1792–1802) et les guerres napoléoniennes (1803-1815). En 1806 le roi de Suède offre l'île de Gotland mais l'Ordre espère encore récupérer Malte. En 1823, les Grecs rappellent les Hospitaliers à Rhodes pour tenir tête au gigantesque empire ottoman. Ambitieux, mais irréalisable. En 1830, la France s'empare de l'Algérie. Les Anglais, qui contrôlent Malte depuis la chute de l'Empire français, ne peuvent plus se permettre de la rétrocéder à l'Ordre.

Après avoir établi son siège à Messine, puis à Catane et à Ferrare, l'Ordre s'établit à Rome en 1834, au sein de l'État pontifical d'alors et installe son siège au Palazzo Malta, l'ancienne résidence de son ambassadeur, via dei Condotti, à quelques pas de la place d'Espagne. C'est aujourd'hui le « Palais magistral » et le siège de l'Ordre de Malte.

## **2. Une organisation unique**

L'organisation actuelle de l'Ordre Souverain Militaire et Hospitalier de Saint-Jean de Jérusalem, de Rhodes et de Malte est l'héritage de sa longue histoire. Une Charte Constitutionnelle et un Code en règlementent la vie et les activités.

### **Les organes de gouvernement**

Le système gouvernemental de l'Ordre de Malte est composé de trois pouvoirs : le pouvoir législatif, exercé par le Grand Maître et le Souverain Conseil pour les questions non-constitutionnelles et par le Chapitre Général – qui représente l'organe de gouvernement suprême – pour ce qui concerne les normes constitutionnelles ; le pouvoir exécutif exercé par le Souverain Conseil et le pouvoir judiciaire de la compétence des Tribunaux de l'Ordre.

A la tête de l'Ordre, se situe donc un « Grand Maître », élu pour une période de dix ans par le Conseil Complet d'Etat. L'actuel Grand Maître, Fra' John T. Dunlap, a prêté serment solennel le 3 mai 2023. Il est le 81<sup>ème</sup> Grand Maître de l'Ordre. En tant que Souverain et Supérieur religieux, il doit se consacrer entièrement au développement des œuvres de l'Ordre et être un modèle de droiture religieuse pour tous les autres membres. Le Grand Maître exerce la suprême autorité et bénéficie du prédicat d'Altesse éminentissime. Les Etats avec lesquels l'Ordre entretient des relations diplomatiques reconnaissent au Grand Maître les prérogatives, les immunités et les honneurs dus aux chefs d'Etat.

Le gouvernement de l'Ordre est assuré par le « Souverain Conseil », élu pour une période de six ans. Sa structure est similaire à celle du gouvernement habituel d'un Etat. Il se caractérise toutefois par des éléments dus à sa nature d'Ordre à la fois religieux et laïc ainsi que par une terminologie particulière. Pouvoir exécutif, il se compose du Grand Commandeur, qui est le supérieur des religieux de l'Ordre, du Grand Chancelier, à la fois ministre des Affaires Etrangères et ministre de l'Intérieur, du Grand Hospitalier (ministre de l'Action Humanitaire et la Coopération Internationale), du Receveur du Commun Trésor (ministre des Finances) et de neuf autres conseillers. Reflets de siècles de tradition, ces titres expriment des rôles qui sont en ligne avec les nécessités du XXI siècle. Unique en tant qu'institution souveraine et humanitaire, l'Ordre de Malte, guidé par son gouvernement, intervient sans cesse dans de nouveaux domaines pour répondre aux demandes d'assistance humanitaire.

D'autres instances viennent compléter la gouvernance de l'Ordre. En premier lieu, le Conseil des Profès, qui assiste le Grand Maître dans le développement spirituel de l'Ordre et dans le gouvernement des membres religieux. Ensuite, la Chambre des Comptes, qui supervise et contrôle les recettes, les dépenses et la bonne administration du patrimoine de l'Ordre. Composé d'un président et de six conseillers élus parmi les membres de l'Ordre de Malte experts en disciplines juridiques, économiques et financières, elle est assistée par des cabinets d'expertise comptable externes. Puis vient le Conseil pour les Communications dont le rôle est de superviser les activités de communication interne et externe de l'Ordre. Présidé par le Grand Maître, il se compose d'un vice-président et de six conseillers, choisis parmi les membres de l'Ordre experts dans le domaine de la communication, de l'administration, des relations publiques et des médias. Viennent ensuite trois instances juridiques : le Conseil consultatif juridique, corps collégial d'expertise et de conseil ; les Tribunaux du Grand Magistère, tribunaux de première instance et d'appel, compétents pour les litiges au sein de l'Ordre, ils peuvent également, sur demande unanime d'États ou de sujets de droit international, assurer les fonctions d'arbitre dans des litiges internationaux ; enfin le Bureau de l'Avocat d'État qui apporte son expertise dans le cas de questions juridiques complexes et qui peut également assurer la défense de l'Ordre devant les juridictions ecclésiastiques et civiles.

### **Les emblèmes de l'Ordre**

Les armoiries de l'Ordre Souverain de Malte se composent d'une croix latine blanche sur un fond rouge, ce que l'on blasonne « de gueules à la croix d'argent ». De forme ovale, ce blason est posé sur un manteau princier, entouré d'un chapelet et surmonté d'une couronne fermée. Il s'agit de l'emblème du Grand Magistère et de ses institutions : Grands Prieurés, Sous-Prieurés, Associations nationales et Missions diplomatiques. Parallèlement à cela, les activités médicales et humanitaires de l'Ordre à travers le monde utilisent un blason composé d'un écu rouge portant la célèbre croix blanche à huit pointes.

De la même façon, on distingue le drapeau d'Etat et celui des activités médicales et humanitaires. Le drapeau d'Etat, rouge à la croix blanche, est le drapeau de l'Ordre depuis 1130. Emblème de la « religion », cet étendard était hissé au plus haut mât de tous les navires de l'Ordre. Aujourd'hui, le drapeau d'État flotte sur les Palais de l'Ordre à Rome et accompagne le Grand Maître et les membres du Souverain Conseil à l'occasion de leurs visites officielles à l'étranger.

Signalons au passage qu'Amédée V, comte de Savoie, en remerciement du secours apporté aux chevaliers de Saint-Jean pour tenir Rhodes en 1310 avait reçu du Grand Maître Fra' Foulques de Villaret l'autorisation de porter les mêmes armes que l'ordre de Saint-Jean : la croix blanche sur fond rouge. Celle-ci est encore aujourd'hui le symbole de la maison de Savoie et de son beau duché.

Le drapeau des activités de l'Ordre porte quant à lui la croix blanche à huit pointes, « croix de Malte », sur un fond rouge. C'est ce drapeau qui flotte notamment sur les hôpitaux, les centres médicaux et les centres de consultation externe, et là où les corps de secours de l'Ordre de Malte, ses fondations ou ses unités spécialisées travaillent.

### **Les attributs de la souveraineté**

Comme tout Etat, si petit soit-il, l'Ordre dispose de territoires qui lui sont propres. D'abord le Palais Magistral à Rome qui est le siège du gouvernement de l'Ordre depuis 1834. Toujours à Rome, sur le mont Aventin, la Villa Magistrale est la propriété de l'Ordre depuis le XIVe siècle. Siège du Grand Prieuré de Rome, elle abrite également l'ambassade de l'Ordre auprès de la République italienne.

Enfin les Ambassades de l'Ordre à travers le monde. Le Palais magistral, la Villa magistrale et les ambassades bénéficient d'un statut d'extraterritorialité.

L'Ordre de Malte dispose d'une « Poste magistrale » qui émet des timbres permettant d'adresser du courrier dans le monde entier depuis le Palais magistral ou la Villa Malta.

Environ 500 passeports émis par l'Ordre sont actuellement en circulation. Il s'agit principalement des passeports diplomatiques accordés aux membres du Souverain Conseil et aux membres de ses délégations diplomatiques, aux Grands Prieurs ainsi aux Présidents des Associations Nationales. Il peut s'agir aussi de passeports de service délivrés au personnel humanitaire de l'Ordre de Malte et aux fonctionnaires travaillant dans des zones de conflits.

Tous les Etats avec lesquels l'Ordre entretient des relations diplomatiques reconnaissent la validité des passeports de l'Ordre souverain de Malte. Depuis 2005, les passeports diplomatiques de l'Ordre comprennent des données biométriques et répondent aux normes de l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI).

L'Ordre dispose aussi d'une décoration du mérite, l'*Ordre pro Merito Melitensi*, qui a pour but de récompenser les mérites et activités qui ont fait honneur et apporté prestige à l'Ordre de Malte. Les décorés de l'Ordre pro Merito Melitensi n'en deviennent pas pour autant membres de l'Ordre de Malte. Des variantes existent pour les Dames, pour les Militaires et pour les ecclésiastiques. Se voir concéder ces honneurs est indépendant de la religion que l'on professe.

Enfin, en tant qu'institution souveraine, l'Ordre dispose, à côté de son drapeau, d'un hymne officiel : l'*Ave Crux Alba* qui est habituellement joué en présence du Grand Maître lors des visites d'État et des occasions officielles.

L'administration centrale de l'Ordre de Malte est économiquement indépendante grâce à ses propres biens et ressources ainsi qu'aux cotisations annuelles de ses 13 500 membres à travers le monde.

### **Les relations diplomatiques**

Neutre, impartial et apolitique, l'Ordre Souverain de Malte entretient des relations diplomatiques bilatérales complètes avec 113 États ainsi qu'avec l'Union européenne. Il a le statut d'observateur permanent auprès des Nations Unies et de ses agences spécialisées. Il dispose également de représentants dans les principales organisations internationales.

Par ses engagements diplomatiques, l'Ordre de Malte milite pour le respect des principes du droit international humanitaire, contribue à l'assistance aux migrants et aux réfugiés et lutte contre le trafic d'êtres humains. L'Ordre de Malte facilite le dialogue interreligieux et soutient le rôle des institutions confessionnelles dans les zones de crise.

Grâce aux accords de coopération internationale signés entre plus de 50 Etats et organisations internationales et l'Ordre Souverain de Malte, ses organisations sur le terrain disposent d'un cadre de fonctionnement qui favorise l'efficacité et la pérennité de ses actions médicales et humanitaires. Cela lui permet de s'intégrer dans les systèmes de santé nationaux et régionaux et d'obtenir des facilités douanières pour l'importation de matériel de santé de première nécessité.

### **3. Une vocation hospitalière plus active que jamais**

L'Ordre de Malte n'est plus militaire mais une continuité demeure, près de 1 000 ans après sa fondation : il est résolument hospitalier. Au final, les armes auront été un moyen, jamais une fin. Et si les pertes territoriales marquent la fin du rôle militaire de l'Ordre, sa souveraineté demeure et s'avère



aujourd'hui un véritable atout dans l'exercice de sa mission hospitalière et humanitaire. Neutre, impartial, apolitique, il lui est en effet plus facile d'intervenir partout dans le monde que de simples ONG.

### **Conflits armés**

C'est cette neutralité qui lui permet d'intervenir lorsque surviennent des conflits armés. Déjà en 1877, l'Ordre de Malte crée les premiers trains hôpitaux et intervient comme force de secours aux blessés sur de nombreux fronts de combats d'abord en Europe, puis en Afrique et en Asie.

Pendant la Première Guerre mondiale, fidèle à son engagement de neutralité, l'Ordre de Malte est présent dans les deux camps grâce à ses hôpitaux, ses installations de premiers secours et ses trains sanitaires. Il fournit des soins d'urgence et une assistance à plus de 800 000 soldats et civils.

Pendant la Seconde Guerre mondiale, il gère des hôpitaux, des centres médicaux et des postes de secours dans de nombreux pays européens.

En 1994, il vient en aide à la population du Rwanda, pays ravagé par de féroces combats entre groupes ethniques.

Aujourd'hui, il apporte une aide humanitaire au cœur du conflit en Ukraine. Depuis le début de la guerre, l'Ordre de Malte s'est engagé dans ce pays et dans les pays limitrophes pour apporter secours d'urgence, cuisines alimentaires et lits de campagne, assistance médicale et soutien psychologique. Les ambassades de l'Ordre en Ukraine et dans les pays limitrophes ont œuvré pour garantir le passage des frontières de l'aide humanitaire collectée par les associations de l'Ordre.

### **Catastrophes naturelles**

Les interventions s'enchaînent au fil des événements tragiques qui secouent notre planète. Citons l'aide humanitaire au Biafra, déchiré par la guerre civile en 1969, l'aide apportée lors de la sécheresse en Somalie en 1980 et l'ouverture dès 1981 du premier centre médical au Liban. La même année, Malte secourait les victimes du tremblement de terre qui a secoué le sud de l'Italie et, dans le même temps, développait un programme de lutte contre la lèpre au Cambodge. A partir de 1985, se met en place une aide aux victimes de la famine en Afrique.

Un nouveau tremblement de terre, cette fois en Italie centrale en 1997, puis le tsunami qui a frappé l'Asie du Sud-Est en 2004 nécessitent l'intervention des secours maltais. 2005 voit à la fois l'ouragan Katrina aux États-Unis et un grave tremblement de terre au Pakistan suivi d'un autre, en 2007, au Pérou. Les équipes d'intervention de l'Ordre de Malte sont présentes à chaque fois, comme après le passage du cyclone Nargis au Myanmar en 2008.

Inondations en Inde, nouveaux tremblements de terre en Italie et en Indonésie, épidémie de choléra au Zimbabwe, typhon au Vietnam, tremblement de terre en Haïti, inondations au Pakistan, les catastrophes naturelles se succèdent à rythme soutenu. Encore et toujours, Malte est présent auprès des victimes.

En 2014, une épidémie d'Ebola sévit en Afrique. En 2020, la pandémie de Covid-19 secoue notre planète. Partout, dans la mesure de ses moyens parfois limités mais à la mesure de son engagement humanitaire sans faille, l'Ordre de Malte apporte secours et assistance.

### **Assistance aux réfugiés et aux migrants**

Depuis l'aide apportée aux réfugiés pendant la révolution hongroise de 1956 puis à ceux du Viêt Nam en 1966, les équipes de Malte apportent secours et assistance aux populations en migration. C'est le

cas encore en 1993 en venant en aide aux réfugiés karens, à la frontière entre la Thaïlande et le Myanmar, en mettant en œuvre des solutions de soins médicaux au Sud-Soudan en 1998 ou en participant aux efforts de reconstruction au Kosovo et dans les Balkans en 1999. L'aide de l'Ordre vient également soulager la crise des migrants en Irak et en RCA en 2014, celle des réfugiés du Sud-Soudan et d'Ouganda en 2017 ou encore celle des réfugiés du Venezuela et de Colombie en 2018.

### **Hôpitaux et centres médicaux sociaux**

L'Ordre de Malte gère directement quinze hôpitaux en Afrique, en Europe, au Moyen-Orient et en Asie. Des centaines de centres socio-médicaux répartis dans le monde entier offrent gratuitement à ceux qui en ont besoin un large éventail de consultations, de la cardiologie aux soins dentaires. En France, Malte gère treize établissements médico-sociaux et accompagne plus de 1 300 personnes.

En 1966 était inaugurée à Paris la MAS (Maison d'Accueil Spécialisée) Saint Jean de Malte, établissement médico-social spécialisé dans l'accueil et l'accompagnement des personnes adultes présentant un handicap moteur lourd.

### **L'Hôpital de la Sainte Famille de Bethléem**

L'Hôpital de la Sainte Famille ouvre ses portes en 1895 et devient un hôpital généraliste très actif qui offre aux habitants de Bethléem une maternité et des services médicaux et chirurgicaux. En 1985, l'hôpital est contraint de fermer pour des raisons liées au conflit israélo-palestinien. La même année, pour répondre à la situation de crise, l'Ordre de Malte décide de rouvrir une des ailes de l'hôpital pour en faire une maternité de 28 lits. De 1990 à aujourd'hui, plus de 100 000 enfants y sont nés. L'hôpital de la Sainte Famille donne naissance à environ 60% des nourrissons dans le district de Bethléem, maintenant un taux de survie de presque 100%.

Porté par l'Ordre de Malte, sous la responsabilité opérative de l'Association française, l'Hôpital de la Sainte Famille est la seule maternité de la région dotée d'une unité de soins intensifs néonataux médicalement équipés pour mettre au monde des bébés nés avant 32 semaines.

### **L'aide aux plus fragiles**

L'Ordre de Malte a développé d'importants projets de réhabilitation pour les enfants handicapés souffrant de paralysie cérébrale. Les services proposés comprennent des thérapies spécialisées, le transport scolaire, la formation professionnelle et le soutien aux familles. Chaque année, l'Ordre de Malte organise un camp d'été international pour les jeunes handicapés qui attire 500 jeunes invités et bénévoles. En complément, des camps nationaux ont lieu dans un nombre croissant de pays.

L'assistance aux personnes âgées est une autre des principales activités de l'Ordre de Malte : des maisons et des hospices ont été développés, en particulier en Europe où des soins de haute qualité sont fournis selon une approche holistique et médicale avancée. L'Ordre de Malte gère des programmes pour les personnes âgées dans quinze pays européens.

A l'attention des sans-abris, l'Ordre gère et soutient des centaines de programmes alimentaires sur tous les continents. Il s'agit notamment de soupes populaires, de projets de repas à domicile et de programmes de livraison de nourriture. Plus de 5,5 millions de repas sont ainsi distribués chaque année. L'Ordre de Malte propose également des abris d'urgence et de moyenne durée pour les sans-abri dans de nombreuses villes.

Rien qu'en France à travers ses délégations départementales, l'Ordre de Malte France déploie de nombreuses actions de proximité pour venir en aide aux plus fragiles : petits-déjeuners, maraudes nocturnes, centres de soins, hébergements d'urgence et de réinsertion sociale, distributions alimentaires.

### **Secourisme et ambulances**

Dans de nombreux pays, l'Ordre gère des services d'ambulance qui assurent une couverture ambulancière lors de grands événements et plus généralement fournit une aide médicale et assure le transport des patients. Il intervient également en soutien aux systèmes de santé nationaux et dispense des cours de formation aux premiers secours. En France, l'Ordre de Malte France est une association agréée de sécurité civile. Elle est habilitée par l'État à répondre aux situations d'urgence.

### **Malteser International**

Issu de l'organisme de secourisme de Malte en Allemagne, Malteser International est devenu en 2005 le corps international d'aide humanitaire de l'Ordre Souverain de Malte. Avec plus de 140 projets par an dans 35 pays, Malteser International apporte, avec ses 1 000 professionnels de la médecine et des urgences, une aide humanitaire aux personnes dans le besoin, sans distinction de religion, de convictions politiques, d'origine ou de sexe. Les valeurs chrétiennes et les principes humanitaires constituent le fondement de son action.

Équipe médicale d'urgence certifiée par l'OMS, Malteser International a renouvelé avec succès en 2020 son partenariat avec la Commission européenne pour sept années supplémentaires et a reçu le certificat de partenariat humanitaire ECHO délivré par la direction générale de la Commission européenne en charge de la protection civile et des opérations d'aide humanitaire.

### **Les moyens d'agir**

Les activités médicales et humanitaires sont cofinancées par les associations nationales, des institutions publiques ou privées ainsi qu'un grand nombre de donateurs individuels. Dans les pays en développement, le soutien financier est apporté par les gouvernements et des institutions locales. Certains projets humanitaires ou opérations de secours sont financés par l'Union européenne, l'ONU, ses agences et des institutions internationales.

Dans le monde entier, des centaines de milliers de donateurs privés contribuent aux actions humanitaires et hospitalières de l'Ordre de Malte. Une aide importante est également apportée par le travail de bénévoles ainsi que par des dons.

Plus vivant et plus international que jamais, l'Ordre de Malte a su s'adapter sans cesse pour rester fidèle à sa mission première : venir en aide aux plus faibles et soulager les blessés de la vie, sans distinction d'origine ou de condition.